

S.A.R.L. DAMBRUN Frères

Technic Dépannage de la NESTE

FACTURE
N° 1712

Capital de 7 622,45 €

6, rue de la NESTE
65150 SAINT-PAUL DE NESTE
Tél./Fax. 05 62 39 71 54 - 05 62 99 06 00
ou 05 62 39 71 54 - Port. 06 85 70 78 60

R.M. 65 à Tarbes
Siret : 349 264 911 00018
Code APE 452 J
N° TVA : FR 66 349 264 911

CERTIFICAT D'ENTRETIEN

Validité : 1 an

Les chauffe-eau, les radiateurs gaz, les chaudières mazout et gaz doivent avoir un entretien annuel pour un bon rendement ainsi que pour votre sécurité et celle de vos appareils.

Dépannage toutes marques de brûleurs et de chaudière - Techniciens gaz et mazout
S.A.V. Idéal Standard - Chappée - Franco Belge - E.L.M. Leblanc - Sicma - Francia
Plombiers-chauffagiste - Zingueurs - Ramoneurs - Conseillers chauffage - Dépanneurs

Client : *Mme Barnaud*
La Barthe de NESTE 65150

CHAUFFE-EAU - CHAUFFE-BAINS

Marque :
Puissance :
Gaz : V B P
Nettoyage corps de chauffe
Vérification parties gaz
eau
Nettoyage conduit de fumée
Réglage
TOTAL H.T. €

RADIATEUR GAZ

Marque :
Puissance :
Gaz : V B P
Nettoyage conduit de fumée
Nettoyage rampes
Nettoyage veilleuse
Nettoyage canalisation
Vérifications des organes
Vérifications des sécurités
TOTAL H.T. €

CHAUDIÈRES MAZOUT OU GAZ

Marque : *Chappée*
Puissance : *30 kW*
Gaz Mazout
Murale Socle
Année :
Ramonage conduit raccordement
Fumée
Nettoyage et grattage de
toutes les parties chaudières

Nombre d'entretiens antérieurs *10*
Prochain entretien avant le *15/01/2012*

BRÛLEURS

Marque : *Weishaupt*
Démontage et nettoyage de :
Gicleur Pompe
Filtre Volet d'air
Rampes Veilleuse
Vérifications des parties gaz
Vérifications de la sécurité
Vérifications de la veilleuse
Vérifications du brûleur

RÉGLAGE ET CONTRÔLE

Pompe Gaz carbonique
Air Oxygène
Flamme Oxyde de carbone
Pression Electrovanne
1 bidon 0,50 galons 00
Contrôle combustion par appareillage
TOTAL H.T. *120,00* €

TOTAL H.T. : *142,26*

T.V.A. en vigueur : *10%* *14,23*

TOTAL T.T.C. : *157,12*

Fait à *La Barthe de NESTE* le *15/01/2012*

Client, *Carole Barnaud* Signatures Technicien, *[Signature]*

Membre d'un Centre de Gestion agréé par l'Administration Fiscale. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Conditions générales de vente - Paiement : Nos ventes sont payables au comptant (sans escompte). Toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit : des intérêts de retard calculés à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. au paiement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros et des frais engagés par notre service recouvrement s'ils sont supérieurs à cette indemnité forfaitaire (article L.441-6 du Code de Commerce).

FACTURE DE TRAVAUX DE RAMONAGE N°

CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE
 RAMONAGE - ZINGUERIE
 INSTALLATION - DÉPANNAGE

N° de TVA intracommunautaire :

N° de facture :

Fait à *La Baule de Nante*

le *15 mai 2012*

SARL DAMBRUN Frères
 TECHNIC DÉPANNAGE DE LA NESTE
 6, rue de la Neste 65150 SAINT-PAUL
 Tél. : 05 62 99 06 00 & 05 62 39 71 54

Travaux de ramonage
 Exécutés le *15 mai 2012* Port : 06 85 70 78 60
 Pour le compte de M. *M. Bernard* Siret : 349 264 911 00018 - APE : 452J
 À son domicile : *La Baule de Nante*

Adresse de facturation (si différente) :

Travaux réalisés :

• DÉPLACEMENT

- frais de déplacement.....
 - ou déplacement spécial.....

• MAIN D'ŒUVRE

- forfait : *2. Cheminée Bois* 75,00 150,00
 - ou main d'œuvre réelle.....
 heures à €

• FOURNITURES OU MENUS TRAVAUX DIVERS

• PRIX HORS TAXE 150,00

• T.V.A. À 10 % 15,00

• PRIX TOUTES TAXES COMPRISES 165,00

MONTANT TOTAL À RÉGLER 165,00

CERTIFICAT DE RAMONAGE N°
 CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE
 RAMONAGE - ZINGUERIE
 INSTALLATION - DÉPANNAGE

SARL DAMBRUN Frères
 TECHNIC DÉPANNAGE DE LA NESTE
 6, rue de la Neste 65150 SAINT-PAUL
 Tél. : 05 62 99 06 00 & 05 62 39 71 54

Travaux de ramonage
 Exécutés le *15 mai 2012* Port : 06 85 70 78 60
 Pour le compte de M. *M. Bernard* Siret : 349 264 911 00018 - APE : 452J
 À : *La Baule de Nante*

Conduit(s) de fumée ayant fait l'objet du (des) ramonage(s) :

Atteste de la vacuité du (des) conduit(s) de fumée sur toute leur hauteur

Observations/éventuelles anomalies constatées lors du ramonage :

Signature de l'exécutant,

Signature du client,

[Signature] *Caisse d'épargne*
V 964 *[Signature]*

La notice de cet avis est disponible en [clicquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LANNEMEZAN
545 RUE GEORGES CLEMENCEAU
65300 LANNEMEZAN

Vos références

Numéro fiscal (C) : 10 14 486 790 023
Référence de l'avis : 21 65 4031214 78

Numéro de propriétaire : 069 P00109 A
Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBJLWB
MME POTIRON CELINE HELENE MARIE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2021
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 65038

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**
SIP LANNEMEZAN
545 RUE GEORGES CLEMENCEAU
65300 LANNEMEZAN
Tél : 05 62 40 60 63

• **pour le montant de votre impôt :**
SDIF HAUTES PYRENEES
CELL
1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

MME BONNARD CELINE HELENE
MARIE
8 RTE DE LANCON
65240 ARREAU

Somme à payer

931,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2021

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2021, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Retrouvez désormais vos **biens immobiliers bâtis** et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2020	32,81 %	%	3,49 %	0,172 %	12,48 %	0,225 %		
	Taux 2021	32,81 %	%	3,55 %	0,196 %	13,08 %	0,305 %		
	Adresse	23 RUE DU BAS MOUR							
	Base	1776		1776	1776	1776	1776		
	Cotisation	583		63	3	232	5	886	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2020	582		62	3	221	4			
Cotisation 2021	583		63	3	232	5	886		
Variation	+0,17 %	%	+1,61 %	0 %	+4,98 %	+25,00 %			
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2020	51,81 %	%	20,61 %	67,60 %	0,649 %	26,50 %	0,882 %	
	Taux 2021	51,81 %	%	20,66 %	67,60 %	0,875 %	26,40 %	1,46 %	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	5		5			6	5	
	Cotisation 2020	3		1			2		
	Cotisation 2021	3		1			2	0	
	Variation	0 %	%	0 %	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
<p>Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.</p> <p>La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €.</p>					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		39		
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt		931		
Références administratives : 650 80 021 038 069 069 T E									

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgifp.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.